

ARRÊTÉ n° 2025-025 Portant délégation de signature

UFR DES SCIENCES

Le Président de l'Université de Caen Normandie

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3, R. 719-51 à R. 719-112,
- Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
- Vu les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences,
- Vu la délibération N°2024-89 du conseil d'administration du 2 décembre 2024 relative à l'élection du président de l'Université,
- Vu l'élection par le conseil de l'UFR des Sciences de Monsieur Mohammed DIDI BIHA en qualité de Directeur de l'UFR des Sciences à compter du 19 novembre 2021,
- Vu la délibération 2024-079 transformant l'UMR Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques (BOREA) en UMR Marine Ecosystems and oRganisms reSEArch Lab (MERSEA),
- Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du 30 janvier 2025 à la nomination de Céline ZATYLNLY – GAUDIN en qualité de Directrice de l'UMR (MERSEA),
- Vu l'arrêté portant délégation de signature au profit de l'UFR des Sciences en date du 2 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Mohammed DIDI BIHA, Directeur de l'UFR des Sciences**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, pour les affaires concernant l'UFR qu'elle dirige, tous les actes, décisions et documents suivants :

1.1 En matière financière :

La délégation de signature en matière financière pour son UFR porte sur les actes à caractère financier suivants :

- Pour les dépenses :
 - les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 15 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics.
- Pour les recettes :
 - Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un ordre de recette.

1.2 En matière d'accords et conventions :

La délégation de signature en matière d'accords et conventions pour son UFR porte sur :

- les conventions de stage des étudiants, des lycéens et des collégiens ;
- les contrats et conventions de formation continue régis par le code du travail.

1.3 En matière de scolarité :

La délégation de signature en matière de scolarité pour son UFR porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- l'organisation des examens ;



- les relevés de note des étudiants de l'UFR ;
- les attestations de réussite aux diplômes, de validation des semestres et de présence des étudiants de l'UFR ;
- l'annexe descriptive aux diplômes de l'UFR ;
- les demandes d'inscription tardives ;
- les décisions d'admission et de refus d'admission en Master ;
- les décisions d'aménagement des examens des étudiants en situation de handicap ;
- les contrats pédagogiques.

1.4 En matière de gestion des personnels :

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les territoires et départements d'Outre-Mer, ainsi qu'à l'étranger ;
- les autorisations d'utilisation ponctuelles d'un véhicule de service pour les agents titulaires et contractuels BIATSS placés sous son autorité.

Article 2

2.1 Délégation de signature est donnée à la Directrice adjointe en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'UFR dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mohammed DIDI BIHA**, délégation est donnée à **Marianne ERTLEN-FONT**, Directrice adjointe de l'UFR des Sciences à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

2.2 Délégation de signature est donnée à la Directrice administrative en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur et de la Directrice adjointe de l'UFR dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mohammed DIDI BIHA** et de **Marianne ERTLEN-FONT**, délégation est donnée à **Ingrid LAIGNEL**, Directrice administrative de l'UFR, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

2.3 Délégation de signature est donnée au Directeur administratif adjoint en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur, de la Directrice adjointe de l'UFR et de la Directrice administrative dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mohammed DIDI BIHA**, de **Marianne ERTLEN-FONT** et de **Ingrid LAIGNEL**, délégation est donnée à **Clément GOUVARY**, Directeur administratif adjoint de l'UFR, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

2.4 Délégation de signature est donnée à la Responsable Finances en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur, de la Directrice adjointe, de la Directrice administrative et du Directeur administratif adjoint dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mohammed DIDI BIHA**, de **Marianne ERTLEN-FONT**, de **Ingrid LAIGNEL** et de **Clément GOUVARY** délégation est donnée à **Anne-Claude ALLAIN**, Responsable du pôle finances de l'UFR, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes à caractères financiers suivants :

- Pour les dépenses :
 - les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 1500 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics.
- Pour les recettes :
 - Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) inférieurs ou égaux à 10 000 € HT, ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un ordre de recette.

2.5 Délégation de signature est donnée aux Représentants visés ci-après, des Unités de recherche rattachées à titre principal à l'UFR en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur, de la Directrice adjointe, de la Directrice administrative et du Directeur administratif adjoint dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mohammed DIDI BIHA**, de **Marianne ERTLEN-FONT**, de **Ingrid LAIGNEL** et de **Clément GOUVARY** délégation est donnée aux représentants visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants dans le cadre de leurs Unités de recherche respectives :

- les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
- les attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison ;
- les ordres de mission, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous leur autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dénomination du laboratoire	Représentant désigné
UMR 6072 – Groupe de recherche en informatique, image et instrumentation de Caen (GREYC)	Christophe ROSENBERGER
UMR 6139 – Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme (LMNO)	Jérôme POINEAU
UMR 6143 – Morphodynamique continentale et côtière (M2C)	Laurent DEZILEAU
US - Agroécologie - Mer & Littoral – Géosciences – Géographie – Microbiologie – Biodiversité – Biologie systématique (EMERODE)	Pascal CLAQUIN
UMR 7482 – Marine Ecosystems and oRganisms reSEArch Lab (MERSEA)	Céline ZATYLNLY - GAUDIN
UMR A 950 – Ecophysiologie végétale, agronomie et nutritions NCS (EVA)	Philippe LAINÉ
UR 4312 - Communication Bactérienne et Stratégies Anti-Infectieuses (CBSA) UNICAEN – Université de Rouen Normandie	Nicolas VERNEUIL
UMR 6552 – Ethologie Animale et Humaine (EthoS)	Ludovic DICKEL

UR 7478 – Laboratoire d'Ingénierie des systèmes (LIS)	Tomas MENARD
UMR 6507 – Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT)	Thierry LEQUEUX
UMR 6508 – Cristallographie et sciences des Matériaux (CRISMAT)	Wilfrid PRELLIER
UMR 6252 – Centre de recherche sur les Ions, les matériaux et la photonique (CIMAP)	Isabelle MONNET
UMR 6534 – Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPC)	Etienne LIENARD
UMR 6506 – Laboratoire Catalyse et Spectrochimie (LCS)	Guillaume CLET

Article 3

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université et transmise à la Rectrice, Chancelière des universités.

La délégation prend effet à compter du 31 janvier 2025.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, et ayant le même objet, est abrogé.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 31 janvier 2025

Le Président de l'Université,



Publié et Transmis au Rectorat le **18 MARS 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

